Conseil départemental du 23 septembre 2021
Annexe à la délibération n° 0/01 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210923-lmc100000022625-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/09/2021
Réception Préfet : 24/09/2021
Publication RAAD : 24/09/2021

Procès-Verbal

Séance d'installation

Conseil départemental du 1er juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique d'installation du jeudi 1er juillet 2021

-:-

État de présence

L'an 2021, le jeudi 1er juillet de 9h40 à 12h10, suite à son renouvellement intégral intervenu à l'issue du scrutin des 20 et 27 juin 2021, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département pour son installation sous la présidence de Madame Mireille MUNCH en sa qualité de doyenne d'âge de l'assemblée, puis a poursuivi l'examen de son ordre du jour sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, élu Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme ABREU Emma
M. BAREILLE Eric
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie
Mme BOURGEAIS – EL ABIDI Majdoline
M. CERRI Thierry
M. CHANUSSOT Jean-Marc
M. COZIC Bernard
Mme DELOISY Sophie
M. DJEBARA Smaïl
M. DUBOSC Yann
M. ÉBLÉ Vincent
Mme FENZAR-RIZKI Bouchra
Mme GARREAU Isoline
M. GAUTIER Laurent
Mme GBIORCZYK Anne
Mme GOBERT Julie
M. GOUHOURY Pascal
M. GRATACOS Anthony
M. JOZON Michel
M. JULLEMIER Denis
Mme LACROIX Sarah
M. LAVENKA Olivier
M. LAVIOLETTE Jean
Mme LE BOUTER Nolwenn
Mme LUCZAK Daisy
Mme MARGATÉ Marianne
M. MORIN Olivier
Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy
Mme MUNCH Mireille
Mme NETTHAVONGS Céline
M. PARIGI Jean-François
Mme PASQUIER Véronique
M. PAUL-PETIT Vincent
M. PEZZETTA Ugo
Mme PICHERY Marie-Line
M. RABASTE Brice

M. ROBACHE Christian
Mme RUCHETON Béatrice
M. SEPTIERS Patrick
Mme SHORT-FERJULE Sara
Mme SOSINSKI Sandrine
M. THIERIOT Jean-Louis
Mme THOBOR Virginie
Mme THOMAS Claudine
M. VANDERBISE Xavier
Mme VEAU Véronique

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	**Intitulé**	**Sens du Vote**
0/01	Élection du Président du Conseil départemental.	**ÉLECTION** Nombre de votant : 46 Bulletins blancs ou nuls : 5 Suffrages exprimés : 41 **Jean-François PARIGI : 31 voix** Marie-Line PICHERY : 10 voix
0/02	Formation de la Commission permanente. Détermination du nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente.	Adopté à l'unanimité
0/03	Formation de la Commission permanente. Élection des membres.	**ÉLECTION**
0/04	Délégation de compétences à la Commission permanente.	Adopté à l'unanimité
0/05	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	Action contentieuse - Dispositions générales - Marchés publics - Droits de préemption - FSL.	
0/06	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de la trésorerie.	Adopté à l'unanimité
0/07	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements.	Adopté à l'unanimité
0/08	A - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres. Modalités de dépôt des listes des candidats.	Adopté à l'unanimité
	B - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres. Élection des membres.	**ÉLECTION**
0/09	A - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et élection de ses membres. Modalités d'élection de ses membres.	Adopté à l'unanimité
	B - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et élection de ses membres. Élection des membres.	**ÉLECTION**
0/10	Election des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours - CASDIS.	**ÉLECTION**
0/11	A - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Act'Art (Action artistique en Seine-et-Marne).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Aménagement 77.	Adopté à l'unanimité
	C - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Aqui'Brie.	Adopté à l'unanimité
	D - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. CAUE (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
	E - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. ID 77 (Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale.	Adopté à l'unanimité
	F - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Habitat 77 (Office public départemental de l'habitat).	Adopté à l'unanimité
	G - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Initiatives 77.	Adopté à l'unanimité
	H - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Seine-et-Marne Attractivité (SMA) – Agence pour l'attractivité et le rayonnement de la Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
	I - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Seine-et-Marne Environnement (SME).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	J - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Seine-et-Marne Numérique (SMN).	Adopté à l'unanimité
	K - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Société Publique Locale (SPL) – Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est Francilien.	Adopté à l'unanimité
	L - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée EPAMARNE.	Adopté à l'unanimité
	M - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement du secteur 4 de Marne-la-Vallée EPAFRANCE.	Adopté à l'unanimité
	N - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Sénart - EPA SENART.	Adopté à l'unanimité
	O - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 1er juillet 2021
Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

N° 0/01 Élection du Président du Conseil Départemental

M. DENIOT. Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, nous allons commencer. Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection. Je demande à Mme Mireille MUNCH, en sa qualité de doyenne, et M. Smaïl DJEBARA, en sa qualité de benjamin, de rejoindre la tribune pour présider et pour effectuer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme MUNCH. Je vais donc procéder à l'appel des membres du Conseil par ordre alphabétique des cantons. Je remercie chaque élu de bien vouloir répondre « présent » ou « présente » à l'appel de son nom.

Canton de Champs-sur-Marne, Mme Julie GOBERT.
Mme GOBERT. Présente.
Mme MUNCH. M. Vincent EBLE.
M. EBLE. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Chelles Mme Céline NETTHAVONGS.
Mme NETTHAVONGS. Présente.
Mme MUNCH. M. Brice RABASTE.
M. RABASTE. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Claye-Souilly, Mme Véronique PASQUIER.
Mme PASQUIER. Présente.
Mme MUNCH. M. Olivier MORIN.
M. MORIN. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Combs-La-Ville, Mme Virginie THOBOR.
Mme THOBOR. Présente.
Mme MUNCH. M. Jean LAVIOLETTE.
M. LAVIOLETTE. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Coulommiers, Mme Sophie DELOISY.
Mme DELOISY. Présente.
Mme MUNCH. M. Michel JOZON.
M. JOZON. Présent.
Mme MUNCH. Canton de La Ferté Sous Jouarre, Mme Cindy MOUSSY-LE-GUILLOU.
Mme MOUSSY-LE-GUILLOU. Présente.
Mme MUNCH. M. Ugo PEZZETTA.
M. PEZZETTA. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Fontainebleau, Mme Béatrice RUCHETON.
Mme RUCHETON. Présente.
Mme MUNCH. M. Pascal GOUHOURY.
M. GOUHOURY. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Fontenay-Trésigny, Mme Daisy LUCZAK.
Mme LUCZAK. Présente.
Mme MUNCH. M. Jean-Marc CHANUSSOT.
M. CHANUSSOT. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Lagny-Sur-Marne, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI.
Mme FENZAR-RIZKI. Présente.
Mme MUNCH. M. Christian ROBACHE.
M. ROBACHE. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Meaux, Mme Sarah LACROIX.
Mme LACROIX. Présente.
Mme MUNCH. M. Jean-François PARIGI.

M. PARIGI. Présent.
Mme MUNCH. Canton de MELUN, Mme Nathalie BAULNES-SERENI.
Mme BEAULNES-SERENI. Présente.
Mme MUNCH. M. Denis JULLEMIER.
M. JULLEMIER. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Mitry-Mory, Mme Marianne MARGATÉ.
Mme MARGATE. Présente.
Mme MUNCH. M. Anthony GRATACOS.
M. GRATACOS. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Montereau-Fault-Yonne, Mme Majdoline BOURGEAIS-EL-ABIDI.
Mme BOURGEAIS-EL-ABIDI. Présente.
Mme MUNCH. M. Patrick SEPTIERS.
M. SEPTIERS. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Nangis, Mme Nolwenn LE BOUTER.
Mme LE BOUTER. Présente.
Mme MUNCH. M. Jean-Louis THIÉRIOT.
M. THIERIOT. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Nemours, Mme Isoline GARREAU.
Mme GARREAU. Présente.
Mme MUNCH. M. Bernard COZIC.
M. COZIC. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Ozoir-La-Ferrière, Mme Mireille MUNCH. Présente.
M. Laurent GAUTIER.
M. GAUTIER. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Pontault-Combault, Mme Sara SHORT-FERJULE.
Mme SHORT-FERJULE. Présente.
Mme MUNCH. M. Smaïl DJEBARA.
M. DJEBARA. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Provins, Mme Sandrine SOSINSKI.
Mme SOSINSKI. Présente.
Mme MUNCH. M. Olivier LAVENKA.
M. LAVENKA. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Saint-Fargeau-Ponthierry, Mme Véronique VEAU.
Mme VEAU. Présente.
Mme MUNCH. M. Vincent PAUL-PETIT.
M. PAUL-PETIT. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Savigny-Le-Temple, Mme Marie-Line PICHERY.
Mme PICHERY. Présente.
Mme MUNCH. M. Éric BAREILLE.
M. BAREILLE. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Serris, Mme Anne GBIORCZYK.
Mme GBIORCZYK. Présente.
Mme MUNCH. M. Thierry CERRI.
M. CERRI. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Torcy, Mme Claudine THOMAS.
Mme THOMAS. Présente.
Mme MUNCH. M. Yann DUBOSC.
M. DUBOSC. Présent.
Mme MUNCH. Canton de Villeparisis, Mme Emma ABREU.

Mme ABREU. Présente.
Mme MUNCH. M. Xavier VANDERBISE.
M. VANDERBISE. Présent.

Mme MUNCH. Je constate que 46 élus départementaux sont présents. Dans la mesure où l'assemblée départementale réunit la majorité de ses membres, elle peut donc légalement délibérer.

Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'élection du Président du Conseil départemental. Je vous rappelle que cette élection doit intervenir au bulletin secret, c'est-à-dire que le vote de chacun ne doit pas être effectué de façon ostensible. Aux deux premiers tours, la majorité absolue des membres du Conseil départemental est requise, soit 24 voix. Au troisième tour, la majorité relative des membres du Conseil suffit. Je rappelle également qu'au troisième tour, à égalité de suffrage, c'est le plus âgé des candidats qui est proclamé élu.

Qui est candidat ?

M. DJEBARA. Le groupe socialiste présente la candidature Mme Marie-Line PICHERY.

M. THIÉRIOT. Notre groupe présente la candidature de M. Jean-François PARIGI.

Mme MUNCH. Donc, sont candidats Marie-Line PICHERY et Jean-François PARIGI. Vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez.

Mme PICHERY. Madame la Présidente, chers Collègues, les 20 et 27 juin dernier, les Seine-et-Marnaises, comme l'ensemble des Français, ne se sont pas, pour une grande part d'entre eux, sentis concernés par le renouvellement de notre collectivité. Les conditions sanitaires qui ont présidé à nos campagnes électorales et les ratés de la diffusion de la propagande peuvent naturellement expliquer en partie cette désaffection. Toutefois, ces causes ne sauraient expliquer dans leur entièreté la force et la violence de ce phénomène.

Cette abstention record nous donne une responsabilité particulière que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, celle de redonner envie de démocratie et d'action locale. Cela implique de développer des politiques publiques utiles, d'investir pour l'avenir, mais aussi dans les rapports qui pourront être les nôtres, de placer le débat où il doit l'être c'est-à-dire dans la défense de nos positions et le respect de l'ensemble des membres de notre collectivité.

La violence du débat publique abime peu à peu la démocratie. Nous souhaitons que notre collectivité permette de défendre ce qu'elle doit être ; un débat civilisé de positions parfois antagonistes. Si cette abstention doit être vue comme un choc démocratique, elle n'en demeure pas moins la victoire de la majorité départementale. En effet, si chacune et chacun dans son canton n'a pas réussi à mobiliser les électeurs à la hauteur de ses espérances, cela nous engage à une très grande humilité.

Je me réjouis, comme certainement beaucoup d'entre vous, qu'aucun conseiller département d'extrême droite ne rejoigne notre Assemblée. Et je me félicite que nous soyons ici très nombreux à y avoir contribué en appelant clairement et sans ambiguïté à faire barrage au Rassemblement National.

Je l'ai dit ; victoire de la majorité départementale. Et pourtant lueur d'espoir à gauche, puisque le nombre de cantons qui ont fait le choix du progrès et de l'écologie progressent. Certes pas suffisamment à notre goût. Peut-être légèrement penserez-vous, mais c'est factuel tout de même. Cette base nouvelle nous permettra de mieux représenter l'ensemble des Seine-et-Marnaises et Seine-et-Marnais qui croient au progrès social, qui croient à la fraternité et à la liberté et à notre capacité collective à changer ce modèle pour améliorer l'environnement et les conditions de vie de tous.

Vous connaissez nos priorités : la solidarité dans le respect des personnes touchées par la crise ; les personnes en situation de handicap ; les personnes âgées dépendantes ; des enfants et des jeunes à protéger, qu'ils soient Français ou étrangers. Il y a beaucoup à dire sur ce sujet.

Nous devons les accompagner et les inscrire dans le pacte républicain qui est le nôtre. Il faudra notamment traiter le cas des mineurs étrangers qui sont en dehors de toute république et qui sillonnent les rues de certaines de nos villes ; La présence des services départementaux alors que la diminution des postes sur les territoires et les restrictions budgétaires sont réelles ; Le tout numérique éloigne également peu à peu les habitants de notre collectivité et de nos collectivités. La fracture numérique est un réel danger qui est générateur d'isolement et d'exclusion ; Un effort accru sur le logement social et particulièrement à travers l'opérateur départemental Habitat 77 doit être marqué. Nous devons porter une attention particulière aux locataires dont certains, dans plusieurs secteurs de notre département, vivent dans des conditions qui confinent à l'indignité ; Le soutien aux associations dans la crise que nous traversons est essentiel. Elles sont garantes du lien social, notamment au travers du sport et de la culture. Ces deux derniers domaines particulièrement impactés par la crise sanitaire sont en souffrance et ont besoin d'être rassurés pour se pérenniser ; L'émancipation par l'éducation avec des collèges à taille humaine et un programme de construction et de rénovation enfin à la hauteur de la démographie scolaire qui est la nôtre, à la hauteur de la mixité sociale que nos jeunes doivent vivre afin de leur permettre de pouvoir se créer des parcours républicains, quel que soit le quartier où ils habitent ; L'engagement dans la transition énergétique par des investissements d'avenir et des politique publique innovante ; La transition du modèle agricole vers l'agriculture biologique, durable et raisonnée. La lutte contre les substances nocives et toxiques dont on sait aujourd'hui qu'elles ont de graves conséquences sur notre santé. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas.

Sur tous ces points, mes chers Collègues, nous connaissons nos désaccords, mais aussi nos points de convergence possible. La recherche de l'austérité budgétaire quoi qu'il en coûte, ne peut permettre de développer des politiques publiques en réponse aux enjeux qui sont les nôtres. Vous le savez, nous ne partageons pas cette vision exclusivement comptable des politiques publiques. La crise sanitaire que nous traversons depuis 18 mois nous le rappelle avec acuité.

La candidature que je porte au nom de mes collègues prend alors tout son sens même si nous en connaissons l'issue. Elle n'a bien entendu pas de chance de prospérer, mais nous voulons montrer qu'un nouveau chemin est possible et que les forces de gauche de progrès et de l'écologie peuvent l'incarner sans dogmatisme, mais avec une réelle volonté de mettre la solidarité, la fraternité et la défense de l'environnement à l'ordre du jour de notre collectivité.

Je nous souhaite – je vous souhaite – collectivement un mandat utile pour la Seine-et-Marne. Je vous remercie de votre attention, mes très chers Collègues, et bonne chance au Conseil départemental pour la mandature qui s'ouvre devant nous.

M. THIÉRIOT. Mes chers collègues, c'est à moi que revient en quelques mots de vous expliquer, et cela ne surprendra personne, pourquoi notre majorité soutient la candidature de Jean-François PARIGI. C'est en raison de son expérience, de son projet, de ses valeurs et de son caractère. L'expérience, c'est l'homme qui sous l'autorité de Jean-Jacques BARBAUX en 2015 a redressé les finances publiques exsangues de notre Département, telles que laissées par la majorité socialiste de l'époque.

Jean-François PARIGI, c'est un projet : l'équité entre les territoires, l'attractivité de la Seine-et-Marne. Une Seine-et-Marne à la fois plus verte, mais aussi où il fait bon vivre en y travaillant sur place. Ce projet-là est celui que nous voulons développer ensemble.

Enfin, ce sont des valeurs. Les valeurs de notre famille politique : l'ordre et la liberté. Pas de droits sans devoirs. Pas de solidarité sans responsabilité. En clair, les valeurs de travail, de mérite et d'efforts. Celles qui font une société où chacun trouve sa place et où les femmes et les hommes à genou peuvent se remettre debout en dignité.

Enfin, Jean-François PARIGI, c'est un caractère, C'est une énergie, c'est une volonté. Un homme qui sait décider, arbitrer, trancher dans les moments difficiles qui nous attendent

avec la sortie de crise qui vient. Dans les moments compliqués que nous avons à gérer, il sera – notre groupe en est certain – l'homme de la situation pour promouvoir une Seine-et-Marne qui sera, comme le disait Marie-Line PICHERY, à la fois une Seine-et-Marne de progrès et d'écologie, mais aussi une Seine-et-Marne qui conservera ce qui mérite de l'être en veillant toujours à l'efficacité pour notre territoire, tout simplement pour notre Seine-et-Marne.

Applaudissements.

Mme MUNCH. Le vote aura lieu par appel nominal. Des enveloppes ainsi que des bulletins de vote vierges vont vous être distribués par l'huissier et le Secrétariat Général aux Assemblées. Chacun votera pour le candidat de son choix. Je vous rappelle qu'il est possible de voter pour un ou une élu(e) départemental(e) n'ayant pas fait acte de candidature. Vous passerez individuellement dans l'isoloir puis vous viendrez déposer votre enveloppe dans l'urne placée devant la tribune à l'appel de votre nom. Pour la régularité des opérations de vote et le respect des règles sanitaires, je vous demande de bien vouloir utiliser le stylo qui a été déposé sur votre pupitre. Le scrutin est ouvert.

J'appelle par ordre alphabétique de canton, les Conseillères et les Conseillers départementaux et vous précise que le benjamin de l'Assemblée et moi-même voterons en fin de scrutin.

Canton de Champs-sur-Marne, Mme Julie GOBERT. M. Vincent ÉBLÉ.

Canton de Chelles, Mme Céline NETTHAVONGS. M. Brice RABASTE.

Canton de Claye-Souilly, Mme Véronique PASQUIER. M. Olivier MORIN.

Canton de Combs-La-Ville, Mme Virginie THOBOR. M. Jean LAVIOLETTE.

Canton de Coulommiers, Mme Sophie DELOISY. M. Michel JOZON.

Canton de Fontainebleau, Mme Béatrice RUCHETON. M. Pascal GOUHOURY.

Canton de Fontenay-Trésigny, Mme Daisy LUCZAK. M. Jean-Marc CHANUSSOT.

Canton de La Ferté Sous Jouarre, Mme Cindy MOUSSY-LE-GUILLOU. M. Ugo PEZZETTA.

Canton de Lagny-Sur-Marne, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI. M. Christian ROBACHE.

Canton de Meaux, Mme Sarah LACROIX. M. Jean-François PARIGI.

Canton de MELUN, Mme Nathalie BAULNES-SERENI. M. Denis JULLEMIER.

Canton de Mitry-Mory, Mme Marianne MARGATÉ. M. Anthony GRATACOS.

Canton de Montereau-Fault-Yonne, Mme Majdoline BOURGEAIS-EL-ABIDI. M. Patrick SEPTIERS.

Canton de Nangis, Mme Nolwenn LE BOUTER. M. Jean-Louis THIÉRIOT.

Canton de Nemours, Mme Isoline GARREAU. M. Bernard COZIC.

Canton de Ozoir-La-Ferrière, M. Laurent GAUTIER.

Canton de Pontault-Combault, Mme Sara SHORT-FERJULE.

Canton de Provins, Mme Sandrine SOSINSKI. M. Olivier LAVENKA.

Canton de Saint-Fargeau-Ponthierry, Mme Véronique VEAU. M. Vincent PAUL-PETIT.

Canton de Savigny-Le-Temple, Mme Marie-Line PICHERY. M. Éric BAREILLE.

Canton de Serris, Mme Anne GBIORCZYK. M. Thierry CERRI.

Canton de Torcy, Mme Claudine THOMAS. M. Yann DUBOSC.

Canton de Villeparisis, Mme Emma ABREU. M. Xavier VANDERBISE.

Puis vote de la doyenne, Mme Mireille MUNCH et du benjamin, M. Smaïl DJEBARA.

Le scrutin est clos. J'invite le Secrétaire de séance à procéder au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Mme MUNCH. 5 bulletins blanc. Jean-François PARIGI, 31 voix. Mme PICHERY, 10 voix.

Applaudissements.

Mme MUNCH. M. Jean-François PARIGI ayant obtenu la majorité absolue des voix du Conseil départemental, je le déclare élu Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

Applaudissements.

M. PARIGI. Mes chers Collègues, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Elle m'honore autant qu'elle m'oblige. Je mesure la responsabilité qui m'est donnée et je tiens d'ores et déjà à vous assurer que je mettrai toute mon énergie, toute ma passion au service de la Seine-et-Marne et des Seine-et-Marnais.

Vous pouvez compter sur moi pour relever à vos côtés les nombreux défis qui nous attendent afin d'améliorer les conditions de vie de tous les Seine-et-Marnais. Vous comprendrez qu'aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour les Meldois qui m'ont élu avec mon binôme Sarah LACROIX. Ils m'ont accompagné depuis des années dans tous les combats politiques, me faisant même l'honneur de me choisir comme député en 2017 pour les représenter à l'Assemblée nationale.

Je tiens aussi, bien évidemment, à remercier mes proches et tout particulièrement ma famille, ma femme et mes deux filles.

Enfin, je souhaite également avoir un mot pour mon ami Jean-Jacques BARBAUX, Président de cette belle institution de 2015 à 2018, parti bien trop tôt. C'était un visionnaire qui a su incarner et comprendre la Seine-et-Marne. Il a su donner au Département une nouvelle impulsion, une nouvelle dynamique, poursuivie par Jean-Louis THIERIOT auquel je souhaite dire ici toute mon amitié. Puis, Patrick SEPTIERS dont je veux saluer le travail et cela sans oublier le rôle essentiel de tous nos collègues de la majorité sortante dans la défense de la politique impulsée en 2015.

Résolument engagé pour la Seine-et-Marne depuis de nombreuses années, Conseiller départemental de 2008 à 2015, puis 1er Vice-président de 2015 à 2017, c'est donc avec une immense fierté que je souhaite aujourd'hui m'inscrire dans les pas de Jean-Jacques BARBAUX pour défendre la Seine-et-Marne, renforcer son unité et sa place en Ile-de-France.

Faire rayonner, agir, pour passer d'une logique de territoire servant à une logique de territoire servi comme il le disait si bien, notre ami Jean-Jacques. Pour cela, je sais pouvoir compter sur vous, élus du Conseil département, quelle que soit votre tendance politique ou partisane, et sur tous les collaborateurs de cette belle et grande maison qu'est le Département.

Je sais tous les talents qui y travaillent avec passion et sens du service public. Je sais les efforts qu'ils ont consenti sans y réfléchir à deux fois dans les moments difficiles que nous avons traversés depuis le début de cette crise inédite qui a bouleversé notre quotidien. La crise de la Covid et ses répercussions socio-économiques ont en effet été d'une violence inouïe. Elles nous ont rappelé à notre vulnérabilité, à notre fragilité. Elles ont également révélé la solidité de nos institutions et notamment celles des Départements. Elle a également démontré la capacité de résilience des Seine-et-Marnais et la synergie de tous les acteurs de notre territoire à relever le défi de la solidarité dans l'urgence. Justement, cette solidarité de proximité, les Départements et notamment le nôtre, nous ont encore une fois démontré leur nécessité absolue, je dirais même leur nécessité vitale dès le début de cette crise sanitaire. J'en suis convaincu et je veux aujourd'hui l'incarner pour vous.

Ce constat sans appel en faveur de cette institution historique, comme vous, je l'ai fait pendant cette crise sanitaire. C'est cela qui a motivé mon choix de quitter l'Assemblée nationale pour revenir à l'action locale, concrète, au plus près des besoins des citoyens, de nos administrés.

Le Maire, cher Jean-François, et les Meldois le savent. J'ai la proximité pour boussole et le bon sens pour guide. Si ce nouveau mandat s'ouvre dans un contexte fragilisé d'un point de vue économique et social et où l'incertitude demeure importante, je veux vous dire que nous avons toujours les moyens et le devoir d'être ambitieux pour la Seine-et-Marne. Ambitieux, nous devons l'être et nous le serons pour protéger toujours plus les Seine-et-Marnais. Protéger au travers de nos politiques de solidarité qui constituent le cœur de notre compétence et que nous déploierons avec équité et responsabilité dans la droite ligne du travail mené par la majorité départementale depuis 2015. Protéger, nous le ferons aussi via la poursuite du plan santé, qui permettra de renforcer et de pérenniser l'accès aux soins en Seine-et-Marne, mais aussi au travers de la mise en œuvre d'une véritable stratégie départementale de renforcement de la sécurité sur notre territoire. Agir pour une Seine-et-Marne plus sure est en effet une nécessité.

Nous devrons aussi être ambitieux pour garantir le cadre de vie de qualité en Seine-et-Marne. C'est-à-dire préserver notre patrimoine naturel et historique exceptionnel. L'identité de nos villages, mais aussi développer de nouveaux modes de production et de consommation à la fois plus respectueux de notre environnement et plus profitable pour notre territoire et ses forces vives. Je pense ici au développement des circuits courts, à la lutte contre les dépôts sauvages, mais aussi aux nouvelles technologies comme la méthanisation qui doivent être des atouts dans notre département.

La mobilité sera aussi notre priorité, de la rénovation de nos routes au développement des mobilités douces. Avec le transport à la demande et la poursuite du plan vélo. Nous voulons permettre à chaque Seine-et-Marnais d'être en capacité de se déplacer.

Enfin, nous devrons être ambitieux pour notre jeunesse qui représente l'avenir de la Seine-et-Marne. Il nous faudra continuer à accompagner la réussite de nos jeunes et leur épanouissement en leur garantissant des conditions d'études optimales et en poursuivant la diffusion la plus large sur l'ensemble de notre territoire.

Notre objectif commun, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition, c'est de réconcilier le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest du département en réduisant les fractures territoriales dans tous les domaines. Pour se faire, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés afin d'agir dans l'intérêt général.

Je ne serai donc pas le chef d'un clan car aujourd'hui vous êtes tous des Conseillers départementaux de Seine-et-Marne qui portez l'amour de notre territoire dans vos cœurs. Je saurai écouter les propositions d'où qu'elles viennent et les traiterai avec autant d'égard. Je souhaite aussi placer ce mandat sous le signe du faire, de l'action, pour un département plus sûr, préservé, solidaire, innovant et attractif. Un département fier de son identité, de son histoire et ancré dans la modernité, dynamique et prospère.

Vous l'aurez compris, les tâches qui nous attendent sont grandes, au moins autant que notre détermination à œuvrer pour améliorer le cadre de vie des Seine-et-Marnais. Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur mon engagement sans faille pour notre département.

Je finirai par cette citation de Boris VIAN qui m'anime chaque jour : « *ce qui m'intéresse ce n'est pas le bonheur des hommes, c'est celui de chacun* ». Vive la Seine-et-Marne !

Applaudissements.

N° 0/02 Formation de la Commission Permanente

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, nous commençons à entrer dans le vif du sujet, notamment par l'installation de notre Commission Permanente. Je demande à M. Smaïl DJEBARA de rester Secrétaire de séance s'il en est d'accord.

Formation de la Commission Permanente et élection ensuite des Vice-présidents et des autres membres de la Commission Permanente.

Mes chers Collègues, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre prévu par l'article L.3122-5 du Code générale des Collectivités Territoriales. Conformément aux dispositions légales, nous devons maintenant procéder à la détermination de la composition de la Commission Permanente. L'article L3122-4 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que la Commission Permanente est composée du Président du Conseil départemental, de 4 à 15 Vice-présidents sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs membres. Dans le cas présent, chez nous, ce sont 13 Vice-présidents puisque le coefficient est de 13,8 mais nous arrondissons à l'entier inférieur. Notre Conseil comportant 46 membres, notre Commission Permanente peut comprendre un maximum de 13 Vice-présidents. Dans ce cadre, je vous propose que tous les membres de notre Assemblée soient membres de la Commission Permanente et que nous fixions à 13 le nombre de Vice-présidents. Là aussi, c'est une tradition qui n'existe pas dans tous les Départements, mais nous l'avons voulu en Seine-et-Marne depuis un bon moment.

Je soumets cette proposition à vos voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. La proposition est adoptée. Je vous en remercie.

Comme la loi l'impose, je vais maintenant suspendre 1 heure notre séance. Durant cette heure peuvent être déposées les listes de candidats souhaitant être membre de la Commission Permanente. Ce dépôt doit être effectué au bureau du Secrétariat Général aux Assemblées, à l'entrée de la salle des séances. Je vous précise également que chaque Conseiller départemental ne peut être candidat que sur une seule liste. A l'expiration de ce délai d'une heure de suspension, nous formerons la Commission Permanente. Merci chers Collègues.

La séance est suspendue de 10 heures 29 à 11 heures 32.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Après cette suspension de séance, à ma connaissance, il ne m'a pas été présenté une liste concurrente dans le cadre de la Commission Permanente. Si vous en êtes d'accord, on passe au vote… On n'est pas obligé de voter puisqu'il n'y avait qu'une seule liste.

Nous allons passer maintenant à l'élection des 13 Vice-présidents. Je vous ai rappelé le mode de calcul. Le Département de Seine-et-Marne a le droit à 13 Vice-présidents.

Mes chers Collègues, pour l'élection des Vice-présidents, nous procéderons au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un mais l'alternance stricte d'un candidat de chaque sexe n'est pas une obligation. Je vous propose une suspension de séance de 20 minutes si une autre liste se présente. Si vous me dites qu'il n'y a pas de liste, il n'y a pas de suspension de séance.

M. DJEBARA. Notre groupe ne présentera pas de liste alternative.

M. LE PRÉSIDENT. De l'autre côté de l'Assemblée, pas de présentation non plus ? Parfait.

Donc, les Vice-présidents sont réputés élus dans l'ordre de présentation sur la liste. Je vais vous faire la lecture des 13 Vice-présidents et des Conseillers départementaux délégués.

1er Vice-président, Olivier LAVENKA en charge de l'aménagement, du territoire, des routes et des politiques contractuelles et de l'agriculture.

2ème Vice-président, Daisy LUCZAK en charge des finances, des ressources humaines et de la commande Publique.

3ème Vice-président, Brice RABASTE en charge des transports et des mobilités.

4ème Vice-président, Anne GBIORCZYK en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale.

5ème Vice-président, Bernard COZIC en charge des solidarités.

6ème Vice-président, Sarah LACROIX en charge de la jeunesse, de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique.

7ème Vice-président, Xavier VANDERBISE en charge des collèges.

8ème Vice-président, Béatrice RUCHETON en charge de l'environnement.

9ème Vice-président, Denis JULLEMIER en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville.

10ème Vice-président, Véronique VEAU en charge de la culture et du patrimoine.

11ème Vice-président, Christian ROBACHE en charge de la sécurité et des bâtiments départementaux.

12ème Vice-président, Nathalie BEAULNES-SERENI en charge de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

13ème Vice-président, Bouchra FENZAR-RIZKI en charge des sports.

Je tiens également à énoncer les titres et délégations suivantes :

Jean-Marc CHANUSSOT au titre de questeur et Conseiller départemental délégué à l'eau et l'assainissement. Olivier MORIN, Conseiller départemental délégué à l'attractivité et au développement. Nolwenn LE BOUTER, Conseillère départementale déléguée aux Jeux Olympiques. Sandrine SOSINSKI, Conseillère départementale déléguée aux affaires européennes et aux relations internationales. Emma ABREU, Conseillère départementale déléguée au patrimoine culturel.

Voilà chers Collègues la liste qui vous est présentée. Y a-t-il des demandes de parole, des explications ?

M. DJEBARA. Nous ne participons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers Collègues, en notre qualité d'élus locaux, nous devons exercer notre mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local dont une copie vous a été remise sur votre pupitre. Qui ne l'a pas eue ? J'entends qu'il y a un problème de Poste sur le canton de Villeparisis. Cela peut arriver. Je dois vous en donner lecture :

« *1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Voilà. Y a-t-il des remarques, observations ? Je pense que n'importe laquelle des collectivités, vous avez été obligés de faire la lecture de cette Charte. Elle n'est pas nouvelle pour les uns et les autres. Très bien.

Nous allons maintenant passer à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

N° 0/04 Délégation de compétences de la Commission Permanente.

M. LE PRÉSIDENT. Conformément à l'article 3211-2 du Code générale des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente à l'exception de celles visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 et L.1612-15 de ce même Code, attributions d'ordre budgétaire.

Cette délégation s'exerce à la lumière des attributions déléguées au profit du Président du Conseil départemental selon notamment l'alinéa E de l'article L.3211-2 précité. Une fois que j'ai dit ça, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, le rapport est adopté.

N° 0/05 Délégation de compétences au Président du Conseil départemental Action contentieuse – Dispositions générales – Marchés publics – Droits de préemption – FSL.

M. LE PRÉSIDENT. Il est proposé de déléguer certaines compétences au Président du Conseil départemental dans les thématiques indiquées dans le titre de cette délibération, conformément au Code général des Collectivités Territoriales. Y a-t-il des demandes de paroles ? Elles sont classiques. Il n'y a pas de bouleversement. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien.

N° 0/06 Délégation de compétences au Président du Conseil Départemental en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de trésorerie.

M. LE PRÉSIDENT. Normalement, le détail a dû vous être transmis. C'est classique. Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Très bien, c'est adopté.

N° 0/07 Délégation de compétences au Président du Conseil Départemental en matière de placements.

M. LE PRÉSIDENT. Si ça arrive, c'est que c'est bon signe. En vertu de l'article L.3211-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental peut déléguer à son président la possibilité d'opérer des placements de fonds dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat défini à l'article L.1618-2 du Code général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre strictement défini, cette délégation au Président permettra d'être réactif face à la volatilité des marchés et donc à la fluctuation des taux de rendement des placements susceptibles d'être réalisés par le Département.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien, le rapport est adopté.

N° 0/08 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

M. LE PRÉSIDENT. Le Département doit décider de sa représentation au sein de différentes commissions et organismes internes ou externes. Je vous propose que nous procédions aujourd'hui aux désignations les plus importantes et urgentes. Nous aurons une autre séance le 15 où nous entrerons dans toutes les problématiques de représentativité, notamment dans les collèges.

Pour la commission d'appel d'offres, la CAO est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant. Elle est composée de 5 membres titulaires, chacun disposant d'un suppléant. Nous devons donc désigner ces 10 membres de la CAO. Je vous donner la lecture des membres. 2 places sont réservées à l'oppositions ainsi que 2 places de suppléants. Pour la majorité, les titulaires seraient : Xavier VANDERBISE, Christian ROBACHE, Daisy LUCZAK. Les suppléants : Bernard COZIC, Anne GBIORCZYK, Denis JULLEMIER.

Pour l'opposition, quels sont les noms présentés ?

M. SEPTIERS. Pour le moment, nous n'avons pas eu le temps de constituer des groupes. Nous allons constituer un groupe et il me semblerait logique aussi que nous ayons une représentation sans pour cela qu'on nous appelle « l'opposition ». Nous n'avons pas été prévenus qu'il y avait ces représentations. On est un peu surpris et pas prêt pour donner des noms.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis un peu surpris par votre intervention. Je me tourne notamment vers le groupe d'opposition de Gauche, qui a eu toutes les informations. Maintenant, qu'il y ait une formation de groupe, je suis assez surpris que ceci n'ait pas été fait.

M. SEPTIERS. Elle est là.

M. DJEBARA. Notre groupe est constitué de 8 membres. On s'est réparti en fonction de la liste envoyée lors de la convocation. Nous sommes prêts à donner les noms.

M. LE PRÉSIDENT. Au regard de cette information, notamment donnée par Patrick SEPTIERS, je vous demanderai peut-être de suspendre, que vous vous parliez et que quelque chose nous soit donné rapidement. Encore une fois, autant il y a des instances qui peuvent attendre, autant pour des soucis d'organisation et notamment pour les conseils d'administration qu'il y a derrière, il y a urgence pour certains. Je propose que les uns et les autres, vous vous parliez le temps qu'il vous faut étant entendu qu'on ne va pas y passer la journée.

M. DJEBARA. Nous, nous sommes clairement des groupes d'opposition. Cela ne vous aura pas échappé. Mais j'ai cru comprendre que c'était un groupe qui se constituait et qui n'était pas forcément de l'opposition. Je ne sais pas sur quelle base on doit discuter.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord.

M. DJEBARA. Nous, nous sommes clairement dans l'opposition.

M. SEPTIERS. C'est la représentation des groupes.

M. LE PRÉSIDENT. Je veux bien que nous prenions en compte la représentation des groupes, mais si on arrive à la proportionnelle, ça va être compliqué.

M. DJEBARA. Nous sommes 8 et 2, nous nous sommes répartis. Cela fait un bloc de 10. Donc, sur la répartition à la proportionnelle, je ne crois pas que cela bouleverse la proposition qui est faite sur les tables.

M. LE PRÉSIDENT. Dans votre groupe, vous avez réfléchi à des postes que vous vous répartissez ?

M. SEPTIERS. Nous n'avons pas été informés qu'il y aurait cette répartition aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Si. C'était dans l'ordre du jour.

M. SEPTIERS. C'est peut-être dans l'ordre du jour, mais il n'y avait pas marqué les types d'organismes.

M. GAUTIER. Cela a d'autant moins été donné que nous avons une nouvelle séance le 15 juillet qui a été annoncée et qui prévoit la désignation dans les différents organismes et instances. Effectivement, on pouvait s'interroger sur le fait qu'on puisse procéder à des désignations dès aujourd'hui. Peut-être qu'il faut faire les choses dans l'ordre, c'est-à-dire de la constitution des groupes, de leur validation et ensuite de procéder aux désignations.

M. LE PRÉSIDENT. Je comprends, M. GAUTIER, mais encore une fois j'ai été élu ce matin. Je n'ai pas participé à la convocation pour ce Conseil départemental. Ça a été signé par mon prédécesseur. En point 8 : élection des membres de la commission d'appels d'offres. Constitution de la commission et des délégations de service public. Election des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du service départemental de l'incendie et secours. Au point 11, désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Ce n'est pas moi qui ai signé cet ordre du jour. Tout était clairement annoncé sur l'organisation de ces commissions et des désignations. Je peux tout entendre, mais il va falloir qu'on se parle

M. GAUTIER. Donc, ça veut dire qu'on procède à la désignation de l'ensemble des feuilles qui sont dans le document, y compris des structures collèges, foyers, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Encore une fois, il y a un ordre du jour. Il y a des choses qui sont dites et des choses qui ne sont pas dites. Les choses qui ne sont pas dites, cela veut dire que c'est reporté. Là, on ne parle que de ce qui est à l'ordre du jour. Je pense que vous avez le détail des organismes sur lesquels nous allons travailler ce matin.

Je suis désolé Patrick, mais il y a un ordre du jour, je le suis.

M. ÉBLÉ. Il me semble que ce qui figure à notre du jour nécessite peut-être une petite différenciation pour des raisons purement juridique. Parfois, le droit est bien pratique pour régler quelques sujets politiques. En l'occurrence, je crois – je parle sous couvert d'une vérification par nos fonctionnaires et nos juristes – mais je crois que le CGCT dispose que la représentation à la commission d'appels d'offres doit se faire par un mode de scrutin proportionnel. Alors, évidemment, si on tombe d'accord entre nous, il n'y a plus qu'une seule liste et voilà. Mais, c'est une façon de gérer la proportionnelles. Sinon, on présente des listes concurrentes, on vote, on fait le calcul et il y a une répartition.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord.

M. ÉBLÉ. Pour tout un tas d'autres organismes, ça n'est pas le cas. Donc, ça ne peut pas se traiter exactement de la même façon me semble-t-il. Donc, si la question c'est de savoir s'il faut que les groupes soient constitués pour des représentations, de façon à ce qu'il puisse y avoir des discussions, des échanges, etc. toutes choses auxquelles nous sommes, les uns et les autres, suffisamment habitués, sauf peut-être les vrais néophytes de notre Assemblée. Je pense qu'il y a moyen de trouver des accommodements. Mais, vous ne pouvez pas non plus, du point de vue majoritaire qu'est le vôtre, incontestable après votre élection, dire « ça c'est pour la majorité » et puis à l'opposition, comme si cela constituait un ensemble homogène « vous vous débrouillez avec ce qu'on vous accorde ». Il doit y avoir un temps de régulation parce que votre opposition, vous ne le méconnaissez pas, n'est pas totalement homogène.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord et encore une fois – je vous l'ai dit tout à l'heure – ma volonté est le plus profond respect de l'opposition, quelle que soit cette opposition, au sein du Conseil départemental. D'un autre côté, s'il faut en passer par le droit, je n'ai aucun souci. Ce que je veux, c'est que nous soyons en ordre de marche. C'est ma préoccupation.

Maintenant, le problème qui se pose… je ne suis pas là pour pointer du doigt tel ou tel groupe, mais j'ai *a priori*, 2 groupes d'opposition, puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait donc 2 groupes d'opposition qui ont travaillé en amont sur la représentativité au sein des organismes. Et j'ai un groupe, Patrick, que je découvre quelque part. Vous faites un groupe et je n'ai aucun souci là-dessus. Vous comprendrez très bien que nous, groupe majoritaire, et sans

nous pointer du doigt, parce que ce serait là aussi beaucoup trop facile, nous dire que bon… parce que nous aussi, on a travaillé en amont.

Je suis un peu déçu. J'aurais bien voulu, comme ça a été fait… Je ne suis pas là pour donner des bons points à qui que ce soit, mais j'ai eu des échanges avec M. DJEBARA sur l'organisation depuis quelques jours. J'aurais bien voulu avoir dans ces conditions, à partir du moment où la décision était faite de prendre un groupe, de me donner aussi les recommandations que vous aviez. Je ne vais pas à chaque fois découvrir en séance vos prises de positions. Cela va être un peu compliqué. Et encore une fois, je ne veux pas jouer les dictateurs ou quoi que ce soit. C'est simplement encore une fois un problème d'efficacité pour ce début de mandat.

Voulez-vous une suspension de 10 ou 15 minutes pour qu'on se parle Patrick ? Mais je ne vois pas très bien les conclusions de cette suspension de séance. Je vous le dis franchement.

Qui veut prendre la parole ? Pas de suspension de séance ? D'accord.

Donc, commission d'appels d'offres.

M. DJEBARA. Pour ce qui nous concerne, on propose Jean LAVIOLETTE et Anthony GRATACOS en titulaires. On propose Marianne MARGATÉ en suppléante. Il reste un suppléant à disposition pour un autre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. M. SEPTIERS voulez-vous prendre cette suppléance ?

M. SEPTIERS. A partir du moment où on ne peut pas discuter.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas qu'on ne peut pas discuter, mais à un moment donné il va falloir que nous soyons efficaces. Donc pas de suppléance du côté du groupe de M. SEPTIERS ? Quelqu'un peut la prendre. M. GAUTIER, vous voulez prendre cette suppléance ?

M. DJEBARA. Ce serait la suppléance de Jean LAVIOLETTE.

M. GAUTIER. Je suis en train de réfléchir. C'est plus dans la démarche que les choses sont un peu surprenantes. Effectivement, si on veut bien travailler ensemble, il faut qu'on le fasse dans un état d'esprit intéressant.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai aucun problème.

M. GAUTIER. Je rejoins ce qui a été dit par Vincent EBLE sur l'organisation. D'autant plus que si on prend un formalisme juridique, dans une commission d'appel d'offres, chaque opposition doit être représentée. On va avoir une difficulté de fonctionnement. On pourrait peut-être limiter aujourd'hui les désignations à ce que vous appeliez vous-même les désignations un peu obligatoires, pour être prêts à fonctionner. Sous cette forme, je veux bien suppléance de Jean LAVIOLETTE.

M. LE PRÉSIDENT. Donc M. GAUTIER Suppléant de Jean LAVIOLETTE. Qui est contre ? Abstention ?

N° 0/09 Constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et élection de ses membres.

M. LE PRÉSIDENT. Même problème pour la commission de délégation de service public. Il y a 5 titulaires et 5 suppléants.

Pour la majorité : Daisy LUCZAK, Jean-Marc CHANUSSOT, Christian ROBACHE. En suppléant : Xavier VANDERBISE, Denis JULLEMIER et Céline NETTHAVONGS.

M. DJEBARA. Pour nous, titulaire, Vincent EBLE et suppléante Julie GOBERT. Il reste deux places.

M. LE PRÉSIDENT. Alors ? Mireille MUNCH en titulaire et Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI en suppléante.

Donc, sur cette proposition, qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 0/10 Élection des représentants du Conseil Départemental au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours. (SDIS)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a 14 titulaires. Le Président, Isoline GARREAU, Olivier LAVENKA, Pascal GOUHOURY, Nathalie BEAULNES-SERENI, Jean-Marc CHANUSSOT, Véronique PASQUIER, Mireille MUNCH. Alors là j'ouvre une parenthèse parce qu'il y a une démarche personnelle – je le dis – pour être membre du SDIS. C'est bien la preuve que si on m'interpelle, si on me parle, je peux être très ouvert. Si on ne me parle pas, si on ne me fait pas de proposition, c'est un peu compliqué. Donc, Emma ABREU, Véronique VEAU, Anne GBIORCZYK, Claudine THOMAS et deux élus d'opposition.

M. DJEBARA. Pour nous, deux titulaires : Julie GOBERT et Marianne MARGATE. Suppléants : Smaïl DJEBARA, Jean LAVIOLETTE.

M. LE PRÉSIDENT. Sur cette liste, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ? Très bien. Excusez-moi, je n'ai pas mentionné les suppléants.

Bernard COZIC, Sandrine SOSINSKI, Daisy LUCZAK, Béatrice RUCHETON, Christian ROBACHE, Denis JULLEMIER, Thierry CERRI, Brice RABASTE, Ugo PEZZETTA, Nolwenn LE BOUTER, Bouchra FENZAR-RIZKI et donc deux élus d'opposition donnés précédemment. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 0/11 Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes.

M. LE PRÉSIDENT. Je passe à Act'Art. Donc, le Président qui peut désigner quelqu'un. En l'occurrence, je laisserai cette présidence à Olivier MORIN. Ensuite : Véronique VEAU, Béatrice RUCHETON, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU. Et il y a deux élus d'opposition.

M. DJEBARA. Pour nous, ce sera Vincent ÉBLÉ et Anthony GRATACOS.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Absentions ? Merci.

Aménagement 77. Nous proposons Yann DUBOSC, Denis JULLEMIER, Vincent PAUL-PETIT, Thierry CERRI, Xavier VANDERBISE, Bernard COZIC et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Smaïl DJEBARA.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Aqui'Brie. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Jean-Marc CHANUSSOT, Vincent PAUL-PETIT.

M. DJEBARA. Sara SHORT-FERJULE.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ?

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Titulaires : Thierry CERRI, Vincent PAUL-PETIT, Yann DUBOSC, Béatrice RUCHETON, Véronique VEAU

M. DJEBARA. Et Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'ingénierie départementale – ID77. Titulaires : Vincent PAUL-PETIT, Jean-François PARIGI, Daisy LUCZAK, Xavier VANDERBISE et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Bien.

Habitat 77. Denis JULLEMIER, Jean-Louis THIÉRIOT, Véronique VEAU, Bouchra FENZAR-RIZKI, Thierry CERRI.

M. DJEBARA. Et Marie-Line PICHERY.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Ensuite, on a 8 personnalités qualifiées titulaires qui seront : Monsieur Olivier DELMER, Monsieur Xavier BARTOLI, Madame Béatrice BOCH, Monsieur Michel GONORD, Monsieur Arthur Jorges BRAS, Madame Chérifa BAALI CHERIF, Madame Dominique LEBEGUE-AUFILS, le Président de l'association Initiatives 77.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ?

Nous passons à Initiatives 77 : Sandrine SOSINSKI, Béatrice RUCHETON, Sarah LACROIX, Bernard COZIC, Jean-Marc CHANUSSOT, Anne GBIORCZYK et deux élus d'opposition.

M. DJEBARA. Éric BAREILLE et Marianne MARGATÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ?

Ensuite, Seine-et-Marne Attractivité. Titulaires : Olivier MORIN, Thierry CERRI, Jean-François PARIGI, Jean-Louis THIÉRIOT, Olivier LAVENKA, Bernard COZIC, Vincent PAUL-PETIT, Denis JULLEMIER, Daisy LUCZAK, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY, Béatrice RUCHETON, Brice RABASTE, Jean-Marc CHANUSSOT, Sandrine SOSINSKI, Xavier VANDERBISE, Véronique VEAU, et deux élus d'opposition.

M. DJEBARA. Julie GOBERT et Anthony GRATACOS

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Nous passons à Seine-et-Marne Environnement. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY, Jean-Marc CHANUSSOT, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU, Bouchra FENZAR-RIZKI, Sarah LACROIX, Emma ABREU, Véronique VEAU, Thierry CERRI et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Nous, ce sera Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des oppositions, abstentions ? Bien.

Ensuite, j'ai Seine-et-Marne Numérique. Titulaires : Olivier LAVENKA, Pascal GOUHOURY et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Nous aurons en suppléants : Denis JULLEMIER, Daisy LUCZAK et Isoline GARREAU. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Société Publique Locale (SPL) – Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est Francilien. Titulaires : Olivier LAVENKA, Xavier VANDERBISE, Virginie THOBOR – désignée à l'unanimité par la majorité, on n'a même pas interrogé l'opposition. Incontournable – Daisy LUCZAK. Les trois premiers siègeront au Conseil d'Administration et Daisy LUCZAK, ce sera à l'Assemblée Générale. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Centre Interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne – Conseil de discipline recours. Titulaires : Sarah LACROIX, Xavier VANDERBISE et Véronique VEAU. Suppléants : Jean-Marc CHANUSSOT, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU et Emma ABREU. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Très bien.

GIP Maximilien. Titulaire : Daisy LUCZAK. Suppléant : Jean-Marc CHANUSSOT.

M. LE PRÉSIDENT. Opposition ? Abstention ? Non.

Alors, CA de l'Établissement public d'aménagement de Marne-La-Vallée EPAMARNE. Titulaire : Thierry CERRI. Suppléant : Anne GBIORCZYK. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

CA de l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée EPAFRANCE. Titulaire : Yann DUBOSC. Suppléant : Xavier VANDERBISE. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Sénart – EPA SENART. Titulaire : Vincent PAUL-PETIT. Suppléant : Nathalie BEAULNES-SERENI. Y a-t-il des oppositions, des votes contres ? Merci.

Syndicat mixte du Pôle d'Activités de Villaroche (SYMPAV). Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI, Denis JULLEMIER, Vincent PAUL-PETIT. Suppléants : Jean-Marc CHANUSSOT, Béatrice RUCHETON, Véronique VEAU. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM). Titulaire : Béatrice RUCHETON. Suppléant : Jean-Marc CHANUSSOT. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

Commission accès et maintien du Fonds de Solidarités Logement (FSL). Titulaire : Bernard COZIC. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien.

Là, nous passons à l'ESMS – FOYER DE L'ENFANCE ALIZE – Établissement public départemental autonome regroupant les établissements de l'enfance de Provins, Rubelles et de Pamfou. Titulaires : Anne GBIORCZYK, Isoline GARREAU, Bernard COZIC, Denis JULLEMIER, Daisy LUCZAK et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Sara SHORT-FERJULE.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord.

Foyer de l'enfance de Luzancy. Titulaires : Ugo PEZZETTA, Daisy LUCZAK, Sarah LACROIX, Jean-Marc CHANUSSOT, Anne GBIORCZYK et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Sara SHORT-FERJULE.

M. LE PRÉSIDENT. Foyer de l'enfance de Meaux. Anne GBIORCZYK, Sarah LACROIX, Daisy LUCZAK, Bernard COZIC, Jean-Marc CHANUSSOT et un élu d'opposition.

M. DJEBARA. Marianne MARGATE.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je mets au vote les 3. Pas d'opposition, pas d'abstention sur ces désignations ? Merci.

Île-de-France Mobilités (IDFM). En place de titulaire : Brice RABASTE. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le Port autonome de Paris. Titulaire : Jean-Marc CHANUSSOT. Pas d'opposition ou d'abstention ?

Eh bien mes amis, nous avons fini l'ordre du jour. La prochaine séance aura lieu le jeudi 15 juillet 2021. Je me retourne vers l'ensemble des groupes, en demandant aux uns et aux autres de travailler en amont pour nous faire des propositions de telle façon qu'à la séance du 15 juillet, personne n'ait le sentiment d'être frustré. Je vous laisse travailler tout de suite et voir avec la Direction Générale et le Cabinet s'il y a lieu pour cela.

Donc, il y aura un dépôt de gerbe à 14 heures 45 comme le veut le protocole au monument aux morts, quai Maréchal FOCH à Melun. Sinon, nous avons un déjeuner à 13 heures, tous ensemble et dans la gaité. Vous dire aussi, pour ceux qui le veulent, nous déposerons une gerbe à 15 heures demain au cimetière de Neuf-Moutiers en Brie pour Jean-Jacques BARBAUX. Je le dis à tout le monde. Ceux qui peuvent venir viennent.

L'autre chose, ça m'a été dit et rapporté. Je demande aux services, car il y a la séance en soi. Cette salle est utilisée aussi parfois pour d'autres choses. J'ai donc demandé qu'au plus vite les travaux soient faits pour rendre cette salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Je le partage avec vous. Je ne trouve pas normal que ces travaux n'aient pas été faits, donc je demande que ceux-ci soient faits le plus rapidement possible et que tout le monde puisse partager cet hémicycle. Voilà les amis ce que je voulais vous dire.

Applaudissements.

La séance est levée à 12 heures 10.